

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 17

Votants 18

N° D039_ MODIFICATION du règlement DE LA GAVOTINE

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mai 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h*), WAGNER Jean-Pierre.

Absent (0) :

Excusés (2) : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE
VEZIN Pascale

Votants (18)

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des nombreuses nuisances sonores lors des locations de la Gavotine, les élus ont décidé d'y installer un limiteur de son.

Le seuil de limitation avant coupure est de 92 décibels et des dépassements de seuil, la coupure des prises de courant sera effective au bout de 15 secondes et pour une durée de 30 secondes.

Ces durées font l'objet d'une période de tests et seront validées par la suite après d'éventuelles modifications.

Il est nécessaire d'intégrer cette installation dans le règlement de la Gavotine et d'en informer chaque utilisateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'ajout de la présence d'un limiteur de son dans le règlement de la Gavotine.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,
Bruno GILLET



079